



Règlements techniques saison 2019

Cette version du livre de règlements techniques remplace toute autre version et ses amendements.

Dorénavant, tout changement ou amendement à ce livre des règlements devra être accepté par les élus de l'APSSQ (Association des Pilotes Super Sportsman Québec) qui a comme but de servir les pilotes et/ou propriétaires d'une voiture Sportsman Québec.

Pour toute question

Contactez : Marc Robitaille au : 418-877-9937 de soir

*******Tous les changements sont en ROUGE**

Table des matières

13.	RÈGLEMENTS TECHNIQUES	
13.1	LETTREGE ET NUMÉROS	P.4
13.2	LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ	P.4-5-6
13.3	CARROSSERIE	P.6
13.4	VITRES	P.7
13.5	CHÂSSIS ET CAGE	P.7-8
13.6	TÔLAGE INTÉRIEUR	P.8
13.7	SUSPENSION AVANT	P.8-9-10
13.8	DIRECTION	P.10
13.9	SUSPENSION ARRIÈRE	P.10-11
13.10	DIFFÉRENTIEL TROIS POINTS (OPTIONNEL)	P.11-12
13.11	DIMENSIONS, HAUTEURS ET POIDS	P.12-13
13.12	ROUES	P.13
13.13	PNEUS	P.13
13.14	RADIATEUR	P.14
13.15	REFROIDISSEUR D'HUILE	P.14
13.16	VENTILATEUR	P.14
13.17	POMPE À L'EAU	P.14-15
13.18	POMPE SERVO DIRECTION	P.15
13.19	RÉSERVOIR D'ESSENCE	P.15
13.20	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)	P.15
13.21	CARBURATEUR	P.16

13.22	INTAKE	P.16
13.23	ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	P.16
13.24	BOÎTE À L'AIR	P.17
13.25	DAMPER	P.17
13.26	TRANSMISSION	P.17
13.27	VOLANT	P.17
13.28	CLUTCH	P.17-18
13.29	DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX	P.18
13.30	RATIO DE DIFFÉRENTIEL	P.18
13.31	FREINS	P.18-19
13.32	MOTEUR	P.19-20

14. PROCÉDURE D'ACQUISITION DES MOTEURS

14.1	MOTEUR NEUF	P.20-21
14.2	SCELLAGE	P.21

13. RÈGLEMENTS TECHNIQUES

13.1. LETTRAGE ET NUMÉROS

13.1.1. Le haut du pare-brise et les 2 ailes avant doivent être gardés disponibles pour les commanditaires de la Série. Le plan fourni par la Série pour les ailes avant devra respecter pendant toute la saison. Toute infraction à ce sujet entraînera la perte de tous les bonis gagnés lors de l'événement. S'il y a récurrence, durant la saison, le pilote ne sera plus éligible pour gagner tout boni offert par un ou des commanditaires de la Série.

13.1.2. Tout nouveau pilote devra faire une demande pour réserver son numéro à la Série. Les numéros sont attribués par la Série seulement. Un pilote devra avoir participé à au moins une course l'année précédente pour garder son droit acquis sur son numéro. Tout numéro non-actif pendant une saison redevient libre et sera accordé au premier pilote à en faire la demande.

13.1.3. Le numéro dans les portes et sur la toiture est unique et ne pourra comporter de lettre. Le numéro dans les portes doit avoir un minimum de 18 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur. Sur le toit de la voiture, le numéro devra être d'un minimum de 20 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur avec la base du numéro du côté des estrades. Il est permis de mettre votre numéro sur les ailes arrières en respectant les grandeurs demandées plus haut dans le 13.1.3.

13.1.4. Un numéro d'une hauteur de 6 pouces devra être installé dans le pare-brise avant côté droit sous la bande de vitre du commanditaire principal de la Série.

13.1.5. Il est interdit d'ajouter un commanditaire couvrant tout le pare-brise arrière de la voiture. Il sera permis d'avoir une bande de vitre de 6 pouces seulement dans le haut ou dans le bas de la vitre arrière.

13.1.6. L'esthétique de votre voiture doit être de qualité en tout temps pour le respect des commanditaires. Une voiture dont l'esthétique est négligée pourrait se voir refuser la participation à un programme.

13.2. LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ

13.2.1. Un seul miroir intérieur, centré en haut du pare-brise est accepté. Un petit miroir intérieur côté gauche sera accepté. Aucun miroir extérieur ne sera permis.

- 13.2.2. Une ceinture 5 points et plus approuvés SFI 16.5 ou FIA est OBLIGATOIRE. La date d'expiration maximum acceptée est de 5 ans. Les dates doivent être indiquées sur la ceinture.
- 13.2.3. Un siège en aluminium de course approuvé SFI 39.1 est OBLIGATOIRE. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement dans la tôle. Il est important de ne pas mettre aucune vis dans le milieu du dos. Il doit y avoir plus d'une vis dans le siège pour bien le fixer.
- 13.2.4. Un casque approuvé SNELL SA ou FIA est OBLIGATOIRE. Seules les normes SA 2010, 2015 sont acceptés.(Valide durant 10 ans)
- 13.2.5. Un habit anti-feu est OBLIGATOIRE SFI 3.2A-3 ou FIA. Aucun sous-vêtement en polyester ou n'ayant pas la protection anti-feu ne sera permis. L'habit sera vérifié et doit être approuvé par un officiel de la Série.
- 13.2.6. Des gants en NOMEX de pilote et des souliers de courses sont OBLIGATOIRES et ne doivent pas être percés. Les gants doivent être approuvés SFI 3.3-5 ou FIA. Les gants et les souliers seront vérifiés et doivent être approuvés par un officiel de la Série.
- 13.2.7. Un filet protecteur est OBLIGATOIRE dans la porte du pilote. Il doit être approuvé SFI 21.1 ou FIA. Les dates doivent être indiquées sur le filet. (Valide durant 10 ans)
- 13.2.8. Il est OBLIGATOIRE d'avoir un minimum de 2 anneaux de sécurité autour de l'arbre de la transmission.
- 13.2.9. Un extincteur de type ABC 2.5 livres est OBLIGATOIRE dans la voiture. Il doit être installé sur une plaque de métal et son support doit être en métal. Il doit être accessible par le pilote. Extincteur avec distribution automatique (5 livres) avec trois buses est fortement recommandé.
- 13.2.10. Il est OBLIGATOIRE pour tout pilote dans la Série d'utiliser un HANS DEVICE ou équivalent approuvé par SFI ou FIA. (Valide durant 10 ans ou vérification à la suite d'un accident majeur)
- 13.2.11. Avoir 2 interrupteurs (kill switch), un à l'intérieur de l'habitacle central, prêt du levier de vitesse et un à l'extérieur côté gauche arrière OBLIGATOIRE et fonctionnels.
- 13.2.12. Il est obligatoire d'avoir un dispositif anti-retour d'essence fonctionnel.

13.3. Carrosserie

13.3.1 Les carrosseries construites avant 2005 qui n'étaient pas de type ABC et toujours existantes dans la Série Sportsman Québec seront acceptées jusqu'à leur bris mais devront être remplacées par le type ABC ou Muscle Car AR Bodies lors d'un remplacement de pièce.

Cet amendement touche les voitures existantes suivantes :

#01-Jeannot Lemay, #1-Tony Côté, #3-Marc Bouvrette, #42-Sébastien Bouchard , #99- Eric Robichaud.

Le spoiler (aileron) arrière doit avoir 5 pouces de haut par 60 pouces de large avec une séparation au centre de ½ pouce de haut en bas. Aucune norme sur l'épaisseur du spoiler. Norme ABC Five Star.

La petite vitre côté gauche de la voiture dans la porte du pilote devra respecter la norme suivante : + de 11 pouces de la pointe du V vers le longeron de la porte et doit être coupée à 90 degré de haut en bas. Pour toute carrosserie utilisée dans la Série.

Les carrosseries homologuées Muscle Car fabriquées par AR Bodies sont acceptées sur les voitures. La carrosserie doit être installée selon les normes du fabricant sans aucune perforation.

Les nouvelles carrosseries Five star sont acceptées en Sportsman Québec à compter du 1 novembre 2018 même si elles ne sont pas encore homologuées ABC.

Le spoiler (aileron) arrière doit avoir 6 pouces ½ de haut par 60 pouces de large avec une séparation au centre de ½ pouce de haut en bas. Aucune norme sur l'épaisseur du spoiler.

La petite vitre côté gauche de la voiture dans la porte du pilote devra respecter la norme ABC soit : 12 pouces de la pointe du V vers le longeron du toit et être coupée à 90 degré de haut en bas.



13.3.2 Il est interdit de mélanger la carrosserie ABC régulière et la carrosserie Muscle Car (AR BODIES).

13.4. VITRES

- 13.4.1. La vitre avant doit être en plexiglas de 1/8 d'épaisseur avec 3 renforts intérieurs de 1 pouce X 1/8. Aucune perforation n'est permise.
- 13.4.2. La vitre arrière sera en plexiglas de 1/8 d'épaisseur avec 2 renforts intérieurs OBLIGATOIRE. Seuls les trous pour les vis d'ajustements seront tolérés.

13.5. CHÂSSIS ET CAGE

- 13.5.1. Certaines voitures construites avant 2011 pourraient être acceptées dans la Série sans respecter une ou des normes de la présente section. (Châssis et cage). Le président de la Série ou le directeur technique a le choix d'autoriser par écrit les différences de construction des voitures construites dans les années antérieures. (clause grand-père) La voiture acceptée par la clause grand-père devra satisfaire au livre des règlements techniques en tous points au niveau mécanique. Aucun frame métrique ne sera accepté.

- 13.5.2. La section avant doit être d'origine GM jusqu'au mur à feu avec la boîte de direction d'origine, à son emplacement d'origine. En alternative, il est permis d'utiliser la section avant (unit) tubulaire de Série Sportsman Québec (#SSQ-2014) de fabrication Port City.

Il sera vendu à tous les constructeurs uniquement par André Poulin, Président de la Série Sportsman Québec. Les Entreprises Mickael Lavoie seront notre dépositaire au Québec.

Toute construction neuve devra être munie du unit tubulaire de Série Sportsman Québec (#SSQ-2014).

Le reste du châssis jusqu'à l'arrière pourra être tubulaire. Aucun châssis straight rail ou offset ne sera accepté.

- 13.5.3. Le matériel utilisé pour la cage de protection doit être en tube d'acier 1 pouce $\frac{3}{4}$ et d'une épaisseur minimale de 0,090 sans exception pour tout le périmètre central de la voiture. Aucun Chromoly.
- 13.5.4. La cage devra avoir un minimum de 4 points d'encrages symétriques au châssis et une hauteur minimale de 40 pouces $\frac{1}{2}$ à partir du dessous du châssis. 1 pouce plus bas sera alloué pour la partie supérieure du pare-brise.
- 13.5.5. Quatre (4) barres de protection courbées sont requises dans la porte du conducteur à une hauteur minimale de 22 pouces $\frac{1}{2}$ du dessous du châssis. Trois (3) barre ou un X est OBLIGATOIRE dans la porte du passager.

- 13.5.6. Aucune pièce du châssis ou de la cage ne devra être percée ou altérée pour en réduire le poids.
- 13.5.7. Toute voiture construite après la saison 2010 devra respecter ou excéder les devis de construction de la cage ou du châssis selon la réglementation Sportsman Québec ou ACT LMS à partir du mur à feu (FIRE WALL) jusqu'à l'arrière de la voiture.
- 13.5.8. Il est interdit d'utiliser des renforts de BUMPER avant en aluminium sur votre voiture.

13.6. TÔLAGE INTÉRIEUR

- 13.6.1. Les tôles intérieures doivent avoir un minimum de 0.036 et 20 gauges. OBLIGATOIRE.
- 13.6.2. Les tôles intérieures doivent être complètement fermées dans tout le compartiment de la cage centrale. Aucune fente ni ouverture ne sera accepter.

13.7. SUSPENSION AVANT

- 13.7.1. Table du haut : du manufacturier GM ou indépendant ou toutes autres tables de même configuration en acier avec pivot en acier ou en aluminium. Aucune table du haut: Low-friction montée sur bearing.



Les tables à angle seront mesurées comme suit. centre du shaft au centre sleeve Balljoint

Longueur accepté : À gauche : entre 8.5 et 11 pouces

À droite : entre 8.5 et 10 ¼ pouces

Une tolérance de 1 pouce sera tolérée entre la table de droite et celle de gauche.

- 13.7.2. Points d'attache : peuvent être relocalisés et devront garder la méthode d'ajustement avec des cales d'épaisseur. Aucunes cales soudées sur les tables.

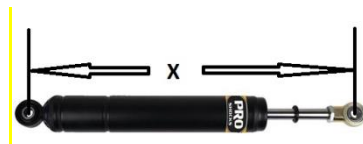
- 13.7.3. Table du bas : Chevrolet et Ford, mais originale du fabricant. Les points d'attaches doivent rester d'origine et ils devront être de même longueur des deux côtés.
- 13.7.4. Pas de joints à rotules ajustables. Ball joint d'origine GM ou similaire, ULTRA low friction, HOWE low friction sont acceptés.
- 13.7.5. Barre stabilisatrice d'origine (Camaro par exemple), pas de barre de fabricant indépendant (de course) sauf le modèle ADCO #709 et d'une dimension de 7/8 de pouce à 1 pouce ¼ maximum. Le poids de la barre stabilisatrice devra avoir un minimum de 15lbs et un maximum de 22lbs. Ajustement au châssis seulement. La barre pourra être au-dessus ou en-dessous de la table du bas.
- 13.7.6. Les spindles ou pivots de roue d'origine peuvent être changés pour des plus solides du même fabricant GM et doivent avoir les mêmes mesures des 2 côtés. Aucune coupure ou soudure ne sera tolérée par mesure de sécurité.
- 13.7.7. Ressorts : diamètre minimal de 5 pouces et à leur place d'origine. Aucun spring rubber dans le spring. La Série se réserve le droit d'acheter un ou des ressorts aux coûts de 200\$ si elle a un doute suffisant que le ressort pourrait excéder ce coût à l'achat.
- 13.7.8. Aucun bump stop, ni chaîne ne seront tolérés sur les tables.
- 13.7.9. Vis d'ajustements (Jack Screw) : vis d'ajustement en acier sont acceptées.

13.7.10. Amortisseurs avant et arrière : En acier, dans les marques et séries suivantes : Pro WB ou AFCO Série 1200 FB. Aucun amortisseur ajustable accepté. La Série AFCO 14 est acceptée en surplus des modèles existants. Les amortisseurs AFCO Série #10 sont acceptés dans la Série.

Les mesures d'amortisseurs devront être entre ces deux mesures, et ce, le pilote dans le véhicule. Mesure :

Pour shock 9`` : entre 17 1/2``et 21 1/2`` ou Pour shock 7`` : entre 15`` et 18``

Sera mesurés comme suit :



- 13.7.11. Les points d'attaches du haut pour les amortisseurs avant pourront être baissés ou montés avec un support fixe avec barrure. Les amortisseurs pourront être localisés, soit à l'intérieur des tables ou à l'extérieur des tables.
- 13.7.12. Aucune méthode de restriction ne sera permise pour bloquer le mouvement des tables avant.

13.8. DIRECTION

- 13.7.1 Les ties rods de conduite manufacturiers pourront être changées par des rods end 5/8 intérieur et extérieur de type avionique
- 13.7.2 Pitman arms sans aucune coupure ou soudure ne sera toléré. Le Idle arm peut être coupé ou modifié
- 13.7.3** Boîte de direction en acier, pas de crémaillère.
- Dorénavant, un pourcentage maximum d'angles sera permis pour la boîte de direction (pedal de Steering)
- 10 degrés maximum avec ¼ de tour de volant. (Aucun pied de steering de performance, 6 en 1 ou autre n'est accepté.)
- 13.7.13 **La center link Allstar #56331 ou Howe # SKV 23396 ajustable est permise dans la Série.**

13.9. SUSPENSION ARRIÈRE

- 13.9.1. Lame en acier, multiple ou mono ajustable avec une vis maximum en avant ou en arrière. Au choix du pilote.
- 13.9.2. Ressort : minimum de 5 pouces de diamètre.
- 13.9.3. Aucune combinaison lame/ressort permis.
- 13.9.4. Les ressorts doivent être à leur place d'origine, soit au-dessus du différentiel. 2 vis d'ajustements en acier sont acceptées.
- 13.9.5. Les cales (SHIMS) sont acceptées.
- 13.9.6. Les barres PANHARD sont acceptées seulement pour la suspension 3 points.
- 13.9.7. Lames : Étrier (SHACKLE) avec glissoir accepté.
- 13.9.8. Lames : l'ajusteur d'empattement ALLSTAR #AL 56136 et #AL 56138. Le centre des lames sur le pont arrière aura une largeur de 45 pouces centre en centre avec une tolérance de plus ou moins 3 pouces.

- 13.9.9. Les points d'attaches du haut ou châssis et du bas pourront être baissés ou montés. Les 4 points d'attaches au différentiel devront rester à leur place d'origine.
- 13.9.10. Les bras avec rod-end sont acceptés.
- 13.9.11. L'attache supérieure des amortisseurs pourra être ajustable.
- 13.9.12. La longueur pour les bras du haut aura un maximum de 18 pouces de centre en centre de la rotule et les bras du bas auront un maximum de 27 pouces du point d'attache de centre en centre de la rotule. La largeur des bras du bas fixés au différentiel aura 46 pouces $\frac{1}{2}$ centre en centre. Les bras du centre du différentiel entre les attaches centre en centre de la rod-end auront 12 pouces avec une tolérance de plus moins un pouce par côté. Les 4 points d'attaches sur le différentiel doivent rester symétriques. La largeur des bras du haut sur le châssis devra être entre 26 et 34 pouces. La largeur des bras du bas sur le châssis devra être entre 28 et 46 pouces $\frac{1}{2}$.
- 13.9.13. L'option Quick change est offerte seulement aux voitures à lame ou au 3 points.

13.10. DIFFÉRENTIEL 3 (TROIS) POINTS (OPTIONNEL)

Seulement le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-63C (pour 63 pouces de largeur) ou le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-65C (pour 65 pouces de largeur est accepté)

- 13.10.1. Seulement le spool en aluminium no : option 8115 de (WINTERS QUICK CHANGE) sera accepté.
- 13.10.2. Seulement les hubs disques et shaft no : option 8270 de (WINTERS QUICK CHANGE) seront acceptés. L'option #9120 est ajoutée comme acceptés pour permettre un choix de couleur et d'approvisionnement.
- 13.10.3. La Panhard bar 34 pouces de longueur maximum, installés seulement à l'avant du différentiel, fixée au braquet. Attache de Panhard bar 7-3/4 no : ALL 60180 (ALLSTAR PERFORMANCE) sans droit de mettre aucun cale intérieur a une hauteur minimum de 13 pouces ou maximum 14 pouces du sol et parallèle au différentiel, ainsi que centré avec le châssis. La distance à gauche et à droite entre le tube du différentiel et la Panhard ne pourra pas avoir plus de $\frac{1}{2}$ de différence maximum. Aucune J-Bar n'est acceptée.
- 13.10.4. Les deux bras du bas doivent être fixés au braquet (trailling arm) no : ALL 60134 (ALLSTAR PERFORMANCE) et avoir un minimum de 25 pouces avec rod end bolt

à bolt et un maximum de mesurer 29 pouces ½ avec rod end bolt à bolt. Les 2 bras se doivent d'avoir la même longueur. Aucune tolérance ne sera acceptée.

13.10.5. Le bras du haut (troisième point) doit mesurer 26 pouces et demi (1/2) maximum de long et fixé au braquet quick change en acier avec 3 trous no : ALL 60150 (ALLSTAR PERFORMANCE). Méthode de mesure : De centre en centre des bolts.

13.10.6. Les étriers (galipers) devront être fixés sur le braquet no : ALL 42103 (ALLSTAR PERFORMANCE).

13.10.7. Tous les bras de suspension devront avoir ¾ de pouce épaisseur intérieur.

13.10.8. Aucune autre pièce ne sera acceptée. Ex. : (ABSORBER SHOCK ANTI SWING etc.)

13.10.9. La Série suggère fortement le couvert Winters performance #8225.

13.10.10. RATIO du Quick Change 3 points.

TOUTES LES GEARS DE RATION DEVRONT PROVENIR DE (SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES QUICK CHANGE). Aucune modification ne sera tolérée.

Pour MONTMAGNY, ST-EUSTACHE et ST-FÉLICIEN ratio 4.86Winters #WIN8501

Pour CHAUDIÈRE ratio 5.12 no #SCS1015

Pour STE-CROIX ratio 4.56 no #SCS1015K

13.10.11. Il est permis de mettre un quick change sur une voiture à lame en respectant les numéros de pièces en vigueur.

13.10.12. Aucun camber ne sera permis sur les roues arrière. Aucun camber kit ne sera toléré.

13.11. DIMENSIONS, HAUTEURS ET POIDS

13.11.1. Le châssis et la carrosserie doivent être à 4 pouces minimum du sol et cela partout sous la voiture avec le pilote dans le siège.

13.11.2. Hauteur du toit : 47 pouces minimum mesurés à 10 pouces du pare-brise.

13.11.3. Empattement : 105 pouces minimum.

13.11.4. Le poids minimum 3000 livres avec le pilote dans la voiture.

- 13.11.5. En finale, une allocation de poids pour la consommation de l'essence sera accordée : ½ livre au tour d'après la distance prévue.
- 13.11.6. Le pourcentage maximum de poids à gauche sera de 56 %. Aucune tolérance ne sera acceptée. Tous les plombs devront être peints en blanc, y inscrire le numéro de la voiture et être solidement fixés au châssis. Aucun plomb ne sera permis à l'intérieur de l'habitacle. Plomb, acier ou acier doux peint peut être utilisé. (Aucun alliage ex. : Tunksten ou autre)

13.12. ROUES

- 13.12.1. En acier seulement. De course acceptées et recommandées.
- 13.12.2. Les 2 roues avant devront avoir le même décentrage (Offset). La mesure maximum entre la roue de droite et celle de gauche avant est de 74 pouces. La mesure sera prise de la façon suivante : avec l'outil de la mesure de la Série. Nous mesurerons de la lèvre de la jante droite à la lèvre de la jante gauche, à l'arrière. L'épaisseur des cales doit être égale des deux côtés.
- 13.12.3. Les 2 roues arrière devront avoir le même décentrage (Offset). Espacement de roue (Cales) accepté. Maximum 1/2 pouce de différence entre la droite et la gauche.
- 13.12.4. Largeur maximum : 8 pouces.
- 13.12.5. Boulons de roue : en acier et 5/8 de pouce de diamètre. Les écrous peuvent visser à double ou à simple sens.
- 13.12.6. Aucune valve de pneu à pression ajustable permise sur les roues.
- 13.12.7. Poids des roues : 16 lb minimum.

13.13. PNEUS

- 13.13.1. Les pneus officiels de la Série seront de marque AMERICAN RACER non rainurés de 8 pouces. Tous les pneus seront vendus exclusivement par la Série et marquer par celle-ci.**
- 13.13.2. Pour la saison, il sera permis d'acheter le nombre de pneus neufs permis selon la charte remise à la réunion du mois de mars. Aucun pneu neuf non utilisé lors d'une course selon la charte ne pourra être mis en banque pour la course suivante.
- 13.13.3. Les pneus ne sont pas échangeables entre les équipes Sportsman Québec.

- 13.13.4. Aucune modification ou traitement ne sera permis. Les pneus sont considérés comme une pièce de performance.

13.14. RADIATEUR

- 13.14.1. Un seul radiateur est permis placé à l'avant du moteur et de façon sécuritaire.
- 13.14.2. Radiateur en aluminium est permis.
- 13.14.3. Un récipient d'expansion OBLIGATOIRE est placé à la base du pare-brise côté droit avec une sortie à la vue du pilote.
- 13.14.4. Le seul liquide permis dans le radiateur est de l'eau avec du liquide refroidissant de style RED Line. AUCUN ANTIGEL N'EST PERMIS.

13.15. REFROIDISSEUR D'HUILE

- 13.15.1. Aucun refroidisseur d'huile n'est permis.

13.16. VENTILATEUR

- 13.16.1. Le ventilateur doit être de modèle standard et fixé à la pompe à l'eau ou un ventilateur électrique est accepté. Il doit être installé à l'avant du moteur. Le ventilateur électrique pourra être contrôlé par un interrupteur on/off et/ou par un capteur de température.

13.17. POMPE À L'EAU

- 13.17.1. La pompe à l'eau devra être GM ou d'un manufacturier indépendant. Pas de pompe à l'eau en aluminium. Les poulies devront être en acier les courroies en V. Les poulies doivent mesurer 6 pouces de diamètre minimum.
- 13.17.2. Il est permis d'installer un tube qui partira de la sortie de la pompe à l'eau pour rejoindre l'entrée de l'intake sur le moteur comme pour une chaufferette d'origine.

13.18. POMPE SERVO DIRECTION

- 13.18.1. Pompe de GM, ALL STAR (#48242) ou de marque AGR (modèle : 802314P). Doit être à l'avant du moteur, poulie en acier ou en aluminium acceptée. Un maximum de 6 pouces de diamètre avec courroie en V. Le réservoir peut être en aluminium.

Il est possible pour la pompe ALL STAR d'avoir la pompe seulement avec le numéro #48250 ou le réservoir avec le numéro #36130.

13.19. RÉSERVOIR D'ESSENCE

- 13.19.1. Le fuel cell de 15 à 22 gallons, rencontrant la norme SFI 28. ou 32.1, recouvert d'acier obligatoire, cubique et centré entre les longerons du châssis arrière à une distance de 12 pouces minimum du centre du différentiel. La mesure sera prise comme suit : À partir du centre du croisement de l'essieu et du différentiel jusqu' au début du fuel cell. La sortie du trop-plein (renvoi) devra obligatoirement donner sur l'arrière de la voiture. Hauteur minimum 8 pouces du sol.
- 13.19.2. Anneau de protection obligatoire à 7 pouces du sol.
- 13.19.3. Essence : de la pompe commerciale seulement, aucun additif accepté.
- 13.19.4. Le Sunoco 94 ou tout gaz de performance sera refusé dans la Série.
- 13.19.5. Pompe à essence : d'origine GM ou AC DELCO #AC40987 ou BOSCH #68500 ou AIRTEX #40987. Aucune autre pompe ne sera acceptée. Aucune modification ne sera permise à la pompe.

13.20. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)

- 13.20.1. Seul les manifolds ou les headers en acier sont permis. En configuration sous le châssis ou cross over. Les collecteurs 4 dans 1 sont requis, le tuyau doit être d'une dimension de 3 pouces sans restriction et sortir dans la porte du passager avec une boîte de sécurité. Les deux tuyaux d'échappement devront être à un pouce de la carrosserie extérieure. Ils doivent demeurer indépendants d'un côté à l'autre sur toute la longueur du système d'échappement. Aucun 2 en 1 n'est permis dans la Série. Il est permis d'isoler les headers.
- 13.20.2. Un silencieux (muffler) MAGNAFLOW # 112-19 ou un résonateur (GLASSPACK) Schoenfeld #83030 est optionnel selon le choix du pilote, Il devra être Démontable à l'un des 2 bouts. Aucune utilisation de céramique ne sera permise à l'intérieur ou à l'extérieur des headers. Toute autre pièce que celle mentionnée en 13.20.1 de ce livre des règlements qui serait utilisée entre le moteur et la sortie de l'échappement sera déclarée interdite et illégale.
- 13.20.3. Le système d'échappement doit être démontable en tout temps. Il doit être en acier doux. Aucun alliage, stainless, acier inoxydable ou autre ne sera permis.

13.21. CARBURATEUR

- 13.21.1. Holley 4412.500 CFM, 2 barils acceptés. Le carburateur Holley 4412 d'origine. (AUCUN CARBURATEUR VDL PERMIS) La norme maximum de 515 CFM sera permise. Un carburateur qui dépassera cette norme sera considéré comme une pièce de performance.
- 13.21.2. En aucun temps on ne peut ajouter ou enlever du matériel du carburateur, à l'exception du mécanisme d'étranglement boulonné qui peut être enlevé. Aucun polissage ou usinage.
- 13.21.3. Un spacer MR GASKET (1929) est OBLIGATOIRE. Il devra être utilisé avec un seul gasket d'une épaisseur de 3/16 de pouce. Le gasket recommandé et qui servira de référence à la Série est le FEL-PRO 60716. Il est interdit de prendre plus d'un gasket pour arriver à la mesure de 3/16 de pouce ou pour avoir plus de 3/16 de pouce.
- 13.21.4. Aucun refroidisseur d'essence.
- 13.21.5. Un gasket d'une épaisseur maximum de 3/16 est permis entre l'intake et le spacer M. Gasket #1929. La référence de la Série sera le FELPRO # FEL 1908. Par contre, vous pouvez utiliser une autre marque en respectant l'épaisseur maximum de ¼.

13.22. INTAKE

- 13.22.1. Seul l'intake Edelbrock #2101 est permis sans modification pour le moteur GM #10067353. Aucun polissage ou usinage n'est permis.

13.23. ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

- 13.23.1. Seul le coil d'origine GM, MSD #PN 8365 ou compatible HEI est permis. Le distributeur doit être d'origine GM ou de remplacement oem. Aucun autre distributeur ou module ne sera accepté. Le coil ACCEL # 14003 n'est pas permis.
- 13.23.2. Une seule batterie est permise. Le voltage maximum devra être de 13 volts.
- 13.23.3. Aucun dispositif de retardement ou d'anti-patinage (traction control) ne sera permis.

13.24. BOÎTE À L'AIR

- 13.24.1. La boîte à l'air doit être complètement sous le capot. Elle peut être ouverte ou fermée. Une ouverture de 3 pouces par 24 pouces ou 72 pouces carrés maximum à la base du pare-brise est acceptée. L'air devra rentrer par la circonférence extérieure de la boîte. Aucun déflecteur ou diffuseur n'est permis.

13.25. DAMPER

- 13.25.1. Le damper doit être d'origine GM ou Professional Product #80000 ou Powerbond #PB2221ST d'un diamètre de 6,75 pouces avec un poids de 8 livres et plus. Tolérance de ½ livre.

13.26. TRANSMISSION

- 13.26.1. La transmission d'origine SAGINAW, stock, 3 vitesses manuelles seulement. Toutes les vitesses doivent fonctionner incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier soit : (1,50 ou 1,68 ou 1,84 ou 1,88) ou Transmission d'origine MUNCIE en fonte, stock, 3 vitesses manuelles seulement. Toutes les vitesses doivent fonctionner incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier soit : (1,57 ou 1,75). Aucun usinage de gear. BELL HOUSING en acier. Aucun allègement permis sur la transmission. Le poids minimum est de 80,5 livres avec l'huile inclus.

Ajout en équivalence : Transmission Magnus (Modèle The Racer accepté seulement). Le modèle OUTLAW et tout autre modèle Magnus sont non-conformes.

13.27. VOLANT (FLYWHEEL)

- 13.27.1. Flywheel : stock ou similaire en fonte ou en acier. L'usinage du volant pour le balancement est permis.

13.28. CLUTCH

- 13.28.1. La clutch doit être stock de GM ou similaire. Le disque de clutch est d'un minimum de 10 pouces. Aucune clutch modifiée ou en aluminium n'est permise. Les disques SOLID HUB sont défendus. Les poids minimum pour l'ensemble (disque plus pressure plate, flywheel et Bolts) est de 32 lb pour moteur GM #10067353.

- 13.28.2. Arbre de propulsion (DRIVE SHAFT) en acier seulement et peint en blanc. Aucun alliage ne sera accepté. Un poids minimum de 12 livres sera obligatoire pour le drive shaft incluant le yoke et les joints.

13.29. DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX

- 13.29.1. Seul le différentiel GM est permise. Pour le carrier : open, soudé, mini-spool ou spool seulement. Aucun carrier à clutch ratchet, posi-traction ou autre de ce genre. Toutes les pièces devront être en acier seulement.

Monté Carlo ou Chevelle de 1973 à 1977, Caprice ou Impala de 1992 à 1995
Camion Chevrolet 1500 (2WD) de 1988 à 1998 (Avec plate de remplacement pour braquet)

- 13.29.2. Les essieux GM ou de marque SUPERIOR product # PA 5740 sont les seuls permis dans la Série. Pour remplacer les essieux superior qui sont maintenant discontinués, nous utiliserons la marque DORMAN (essieux de remplacement GM).Aucune modification ou « Gun drillage » n'est accepté.

13.30. RATIO DE DIFFÉRENTIEL

Pour Vallée Jonction: 5.13

RICHMOND #RIC69-0171-1 OU MOTIVE GEAR #885513 OU COBRA # GM10515

Pour Montmagny, St-Eustache et St-Félicien : 4.88

Richmond #69-0169-1

- 13.30.1. Seul ce ratio est permis pour chacune des pistes.
- 13.30.2. Aucune modification, allègement ne sera permis. Chaque gear devra respecter le poids d'origine du fabricant.

13.31. FREINS

- 13.31.1. Freins à disque permis à l'avant et à l'arrière.
- 13.31.2. Les étriers en fonte GM seulement, non allégés et seulement un piston par étrier.
- 13.31.3. Pédale pour frein de course permise.

- 13.31.4. Pas de re-calculateur d'huile.
- 13.31.5. Pas de perçage de disque (CROSSDRILLING)
- 13.31.6. Seule la balance bar est permise. Aucune proportionning valve ne sera permis.
- 13.31.7. Une prise d'air est permise à partir du dock du radiateur vers chaque disque de freins avant ou d'installer une grille de 4 pouces par 4 pouces de chaque côté de la grille centrale de la carrosserie avant. Aucun tube à l'air n'est permis pour les disques de frein arrière ou il sera aussi permis d'utiliser en remplacement du système de tube à l'air pour les freins, une COOL FAN par roue avant et arrière # 610-UCBF55.

Il est interdit d'utiliser les 2 systèmes de refroidissement pour la même voiture.

- 13.31.8. Aucun système ABS n'est accepté.

13.32. MOTEUR

- 13.32.1. Le moteur crate de GM #1067353 est le seul permis pour les voitures de la Série Sportsman Québec.
- 13.32.2. Il est interdit d'ajouter des entrées d'air ou fan pour refroidir le gaz au niveau de toutes pièces connectées au moteur.
- 13.32.3. Emplacement du moteur :
- Gauche/droite : doit être centré dans le frame. Une tolérance maximale de ½ pouce du centre est permise.
 - Avant/arrière : un maximum de 2 pouces de recul (tolérance 1/2 de pouce), mesuré à partir du centre de la bougie du cylindre numéro 1 et le centre du bal joint du haut avec une équerre.
 - Hauteur : la hauteur minimale (avec le pilote dans la voiture) du sol au centre de la poulie du crank est de 12 pouces.
 - Aucun appareil électronique incluant les capteurs (sensors) ne seront tolérés en tout temps lors d'un événement. Seuls les capteurs pour les cadrans suivants sont permis : RPM, pression d'huile, température moteur (eau) et d'huile.

- 13.31.4** Toutes les pièces internes du moteur doivent être d'origine du moteur crate GM #10067353, sans modification. Seul le remplacement des ressorts de valves sera permis. Le seul numéro de pièce accepté est le #19154761. Il est permis d'ajouter des cales (Shims) aux ressorts de valves pour les amener à une tension maximum de 80 livres au siège. Les cales (Shims) doivent avoir un diamètre extérieur de 1 pouce et 250 millièmes dans les épaisseurs de 15 ou 30 ou 60 millièmes.
- 13.31.5 Aucun rafraîchissement de moteur GM #10067353 n'est permis. Seulement pour remplacer un gasket ou pour remplacer la panne. La réparation devra être faite en présence d'un officiel de la Série s'il y a un seau à retirer. Il n'est pas permis de mécaniser le moteur ou y changer aucune pièce. Tous les moteurs doivent être scellés à nouveau par un officiel.
- 13.31.6 L'alternateur est optionnel et peut-être placé soit sur le moteur ou sur le différentiel. Aucun alternateur intégré dans la pompe à l'eau.
- 13.31.7 Il est permis en équivalence au choix du pilote de remplacer le pan à l'huile GM par un pan à l'huile de course.
- Les modèles acceptées sont : HAMBURGER'S #TRA3047 et le modèle Canton de Panne #CAN15-240 et le siphon #20-079.
- OU
- MODÈLE : Canton #CAN11-102 circle track 6-1/2" profond avec strainer #CAN20-032

14. PROCÉDURE D'ACQUISITION DES MOTEURS

14.1. MOTEUR NEUF

- 14.1.1. Tous les moteurs neufs GM #10067353 sont vendues par la Série Sportsman Québec. Pour tout achat d'un moteur contacter André Poulin. Drouin et Frères est le seul fournisseur jusqu'en novembre 2021.**
- 14.1.2. Le moteur GM #10067353 devra être passé sur le dynamomètre de Mac Rod Shop dès son achat. Des frais de 300 \$ pour le dynamomètre et de 100 \$ pour le scellage seront payables lors de l'opération.
- 14.1.3. Un maximum de 285 HP et 368 livres de torque sera accepté à la suite de la vérification sur le dynamomètre avec le carburateur fourni par la Série. (Une variante de 2HP et 3 livres de torque sera tolérée).

14.1.4. Pour qu'un moteur GM #10067353 soit éligible dans la Série vous devez avoir satisfait à toutes les conditions en 14.1.1, 14.1.2 et 14.1.3.

14.1.5. Aucune voiture Sportsman Québec ne peut utiliser le moteur GM crate #602.

14.2. SCELLAGE

14.2.1. Le remplacement de chaque seal sur votre moteur coutera 25 \$ et le seal remplacé devra être en place avant le changement fait par l'officiel de la Série.

Équivalence Nascar Sportsman ASE

Amendement obligatoire pour participer à une ou des courses de la SÉRIE SPORTSMAN QUÉBEC.

1- Les voitures selon acceptés selon le règlement Nascar Sportsman 2018 avec les amendements suivant :

- **Tout nouveau règlement ajouté au livre des règlements ASE pour 2019 devra être accepté par la Série Sportsman Québec avant d'être utilisable dans la Série.**
- **Le poids de départ à la balance sera de 3120 livres avec le pilote et gaz à la balance.**
- **½ livre sera alloué au tour en finale.**
- **Tout pilote Nascar Sportsman ASE qui viendra faire une course pourra garder ses pneus rainurés à sa première visite mais pour toutes les autres visites, il devra rouler avec les pneus American Racer slick utilisés dans la Série.**
- **Le coût de l'inscription annuel est de 400\$ plus taxes (460\$) ou 100\$ par course.**
- **Le transpondeur sera relocalisé pour être au même endroit que dans notre Série.**

